

DELIBERATION

Séance du lundi 24 juin 2019

OBJET : COMMUNE DE JAUSIERS - PARTICIPATION COMMUNALE AIDE AUX FAMILLES – TRANSPORT SCOLAIRE

L'an Deux Mil dix-neuf et le vingt-quatre Juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien GILLY, Maire.

PRÉSENTS : COLLOMB Stéphane, STUPNICKI Josiane, RICAUD Bénédicte, CAMARA Charles, FORTOUL Jacques, FORTOUL Michel, FREDENUCCI Sandrine, PELLOUX Jacques.

ABSENTS : BURLET Francine (procuration à GILLY Lucien), DE LIMA Stéphanie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COLLOMB Stéphane

Monsieur Le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le règlement régional des transports adopté par la commission permanente du Conseil régional en date du 10 mai 2019, annexe de la délibération 19/256 du Conseil régional.

La Région est seule compétente dans l'organisation des transports, notamment le transport scolaire depuis le 1^{er} septembre 2017.

Ce règlement a pour objet de :

DÉFINIR les ayants droits et conditions pour bénéficier de ce transport,

DÉFINIR les conditions de création et d'organisation du transport des élèves aux établissements d'enseignement,

DÉFINIR son règlement intérieur pour assurer le service,

DÉFINIR les ayants-droits, les conditions à remplir pour bénéficier d'une participation financière de la Région, si absence de transport public.

La participation des familles à l'abonnement scolaire est de 110 € par an et par élève, valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivant sur l'ensemble du réseau Régional.

Les familles à ressources modestes, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €, la participation est de 55 € par an et par élève, valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivant sur l'ensemble du réseau Régional.

La Commune de JAUSIERS a informé les familles concernées par courrier le 11 juin 2019, soit 96 familles de ce nouveau mode de fonctionnement.

Depuis toujours la Commune a pris en charge ces frais de transport scolaire sans participation des familles.

APRÈS discussions et explications,

Le Conseil Municipal décide de :

FIXER sa participation aux frais de transport scolaire selon le tableau ci-après

	ABONNEMENT	PARTICIPATION COMMUNALE
Elève fréquentant un établissement secondaire de la Région	110 € 55 €	100 € 50 €
Elève fréquentant l'école maternelle ou primaire de la Commune de Jausiers	110 €	110 €

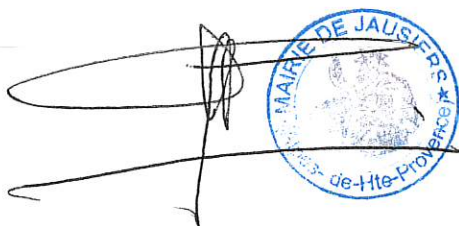
Cette participation financière sera applicable pour l'année scolaire 2019 / 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention proposée afin de poursuivre le partenariat avec la Région.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire

Lucien GILLY

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE JAUSIERS" at the top and "Haute-Provence" at the bottom, with a central emblem.